



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 29 mai 2017 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 23 mai 2017 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, M. CAU, Mme JEANNE, Mme BERNARD, M. CASTELLANA, Mme SICHI, Mme NADAL, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme ZUCCARELLI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. CHAREYRE, M. LUCIANI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. BASTELICA, M. LEONETTI, Conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. VOGLIMACCI à M. le maire, M. FILONI à M. VANNUCCI, M. LUCCIONI à M. PUGLIESI, Mme SANNA à Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. DELIPERI à Mme FLAMENCOURT, M. CIABRINI à M. BASTELICA

Etaient absents :

Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	38
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 29 mai 2017

Délibération N°2017/124

**Affectation du résultat du compte administratif de l'exercice 2016.
Budget annexe de l'ANRU**

M. le maire expose à l'assemblée :

Conformément à l'instruction M14 qui régit ce budget, les résultats du compte administratif doivent faire l'objet d'une affectation par délibération.

Le compte administratif 2016 du budget annexe de l'Anru fait apparaître hors restes à réaliser les résultats suivants :

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 87 550.43 €

RECETTES : 175 000.00 €

↪ Soit un excédent de fonctionnement brut d'exécution de : + **87 449.57 €**.

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES : 7 559 621.34 €

RECETTES : 11 529 941.96 €

↪ Soit un excédent d'investissement brut d'exécution de : + **3 970 320.62 €**.

Les résultats du compte administratif sont en concordance avec le compte de gestion présenté par le trésorier municipal.

Tableau Etat II-2 Compte de Gestion	Résultat de clôture 2015	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture 2016
Investissement	- 433 809.57	0.00	+ 4 404 130.19	+ 3 970 320.62
Fonctionnement	0.00	0.00	+ 87 449.57	+ 87 449.57
Total	- 433 809.57	0.00	+ 4 491 579.76	+ 4 057 770.19

COMPTE ADMINISTRATIF 2016

INVESTISSEMENT

SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT	+ 4 404 130.19
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	-433 809.57
TOTAL	+ 3 970 320.62
RESTES A REALISER (DEPENSES)	- 4 490 734.30
RESTES A REALISER (RECETTES)	+ 1 823 929.97
SOLDE DES RESTES A REALISER	- 2 666 804.33
RESULTAT GLOBAL D'INVESTISSEMENT	+ 1 303 965.86
FONCTIONNEMENT	
RESULTAT DE L'EXERCICE	+ 87 449.57
RESULTAT REPORTE	0.00
RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER	87 449.57

Le compte administratif 2016 du budget annexe de l'ANRU fait donc apparaître un excédent de fonctionnement d'un montant de 87 449.57 € et un résultat excédentaire de la section d'investissement avant reports de 3 970 320.62 €. Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur les affectations et inscriptions des résultats du Compte administratif 2016 du budget annexe.

Pour cela il convient d'inscrire :

- Au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » le montant de : 87 449.57 €.
- Au compte 001 « excédent d'investissement reporté » le montant de : 3 970 320.62 €.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- d'adopter l'affectation des résultats du Compte Administratif de l'exercice 2016 du Budget annexe de l'Anru.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Oùï l'exposé de Monsieur Stéphane Sbraggia adjoint délégué
Et après en avoir délibéré**

Vu, l'article L.1612-9 du *Code Général des Collectivités Territoriales*.

Vu, les articles L.1612-12 et suivants du *Code Général des Collectivités Territoriales*.

Vu, les articles L.2121-14 et L.2121-31 du *Code Général des Collectivités Territoriales*.

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 29 mai 2017,

Oùï l'exposé de son rapporteur, et après en avoir délibéré.

Constatant que la comptabilité du budget annexe de l'Anru présente des résultats identiques à ceux du compte de gestion du Trésorier Municipal.

APPROUVE

Par 43 voix pour et 1 abstention (Mme Grimaldi d'Esdra)

ARTICLE 1:

Le compte administratif 2016 du budget annexe de l'ANRU et le compte de gestion établi par le Trésorier Municipal sont tous deux en concordance.

ARTICLE 2:

L'excédent de fonctionnement d'un montant de **87 449.57 €** est affecté de la manière suivante :

- au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté » dans sa totalité.

ARTICLE 3:

L'excédent d'investissement d'un montant de **3 970 320.62 €** est affecté de la manière suivante :
- au compte 001 « Excédent d'investissement reporté » dans sa totalité.

RECONNAIT

La sincérité des restes à réaliser.

PRECISE

Qu'ils seront portés au budget supplémentaire 2017.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)



POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE

Laurent MARCANGELI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20170529-2017_124-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/06/2017

Publication : 02/06/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

